



**PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION FNSA
Du mardi 5 juillet 2016**

Président : Patrick Broud
Secrétaire de séance : Clothilde Pelletier

Participants :

MM Patrick Broud (FNSA), Antoine Butin (SANET BUTIN), Yann Madeline (SARP/Madeline SA), Daniel Flamme (Flamme Assainissement), Marc-Olivier Houel (SARP), Nicolas Becquaert (SUEZ OSIS), Bernard Nucci (Malezieux), Loïc Durandeau (SUEZ OSIS Sanitra Fourrier), Alexandre Giudicelli (SUEZ OSIS Sanitra Services), Olivier Romain (SUEZ OSIS Saninord) Fabrice Erval (SARP), Frédéric Le Bouguenec (SARP), Christophe Alary (SARP Sud-Ouest), André Rouet (La THP), Stuart Harwood (PBS/S3C), Damien Becquet (APLICA), Gilles Carvallo, Daniel Berthe.

Clothilde Pelletier, Samantha Foulon, Charles Le Boulanger, Léon Taboga (FNSA).

Administrateurs excusés et pouvoirs :

Philippe Maillot (Maillot SA), Frédéric Vernhes, Gilles Giora (IDETEC) pouvoir à Bernard Nucci, Jean-Jacques Bonnefond (SRA SAVAC) pouvoir à Patrick Broud, Jean-Pierre Bonnafoux (Bondil/SPGS) pouvoir à Patrick Broud, Odon Willaume (SAS Willaume) pouvoir à Patrick Broud, Aurélie Chollet-Weyl (EVTV) pouvoir à Patrick Broud, Guy Eveilleau (SARP), Robert Condamine (FCA), Christine Bérard (CB Conseil) pouvoir à Daniel Flamme, Martin Werckmann (Aquatiris) pouvoir à Christine Bérard, Pascal Merland (SARP) pouvoir à Frédéric Le Bouguenec, Sylvie Frantz (Huwer) pouvoir à André Rouet, Claude Moreau (Rivard) pouvoir à Baroclean, Yves Madeline (GEIDE) pouvoir à Patrick Broud, (SARP), Claude Blanc (APLICA) pouvoir à Damien Becquet, Laurent Barbieri (Malezieux), Guillaume Clément (Resology), Philippe Larignon (Baroclean).

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du CA FNSA du 30 mars 2016
- 2- Point sur les dossiers fédéraux et des syndicats
- 3- Travaux des commissions et réunions régionales
- 4- Finalisation de l'organisation du Congrès et 90 ans de la FNSA et prochains salons
- 5- Bilan financier 2015
- 6- Questions diverses

Patrick Broud indique que compte tenu des emplois très chargés en cette période pré estivale plusieurs administrateurs n'ont pu être présents. Il donne état des pouvoirs et des excusés et le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 10h.

1- Approbation du PV du Conseil d'Administration du 30 mars 2016

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 mars est approuvé à l'unanimité sans observation.

2- Point sur les dossiers fédéraux et des syndicats

2-1 Dossiers fédéraux

Patrick Broud propose d'aborder les dossiers fédéraux en commençant par l'amiante. En l'absence de Guy Eveilleau et Philippe Maillot excusés, il demande à Clothilde Pelletier de faire le point sur ce sujet.

Amiante : Point sur les travaux d'hydro curage

Clothilde Pelletier indique que plusieurs actions sont en cours.

Par rapport à l'OPPBTP, un avenant à la convention de mars 2015 (qui ne concernait que l'hygiène immobilière) a été signé en mars 2016 pour couvrir les travaux d'hydro curage.

Aux termes de cet avenant la FNSA bénéficie de l'organisation logistique du projet CARTO (laboratoires, superviseurs) par contre du fait que ces travaux ne sont pas dans le périmètre CARTO une participation financière au coût des mesures sera demandée à la FNSA.

Un chantier de mesure d'empoussièrement a eu lieu le 20 juin à Tremblay avec l'OPPBTP. Les résultats indiquent une absence de fibre au niveau du poste de travail par contre une présence au niveau du matériel : tête et tuyau HP mais dont la concentration n'a pas été mesurée.

Par rapport à la CRAMIF, et suite à la réunion qui s'était tenue début janvier, une nouvelle rencontre a eu lieu le 10 mai. La CARSAT de Normandie a demandé également à y participer souhaitant, à la suite des mesures faites par la Métropole Rouen Normandie dont les résultats étaient très variables, engager de nouvelles campagnes de mesure.

La convention de partenariat initialement prévu entre la CRAMIF et la FNSA et visant à mesurer les dégagements de fibres lors des travaux d'hydro curage sur des réseaux amiantés sera donc tripartite : CRAMIF, CARSAT de Normandie, FNSA.

Cette convention ainsi que l'annexe technique seront finalisés le 9 septembre date de la prochaine réunion avec la CRAMIF et la CARSAT.

Par ailleurs, une réunion de lancement de campagne de prélèvement en Normandie coorganisée par la CARSAT, la CRAMIF et la FNSA aura lieu le 22 septembre avec toutes les entreprises et parties prenantes de la région.

Au niveau fédéral, le dossier amiante qui à l'origine ne concernait que les travaux en hygiène immobilière commence à prendre une nouvelle ampleur.

Le CODIR a donc décidé d'élargir le groupe de travail Hygiène Immobilière en Commission amiante et sur l'ensemble des prestations des entreprises où un risque pourrait exister. Cette commission sera coprésidée par Guy Eveilleau et Philippe Maillot.

Réponse du GIE du Var à la proposition FNSA

Patrick Broud donne ensuite état des propositions qu'avait fait la FNSA au GIE du VAR.

Suite à la réunion du 7 janvier, la FNSA a transmis au GIE du VAR un projet de convention sur la base des éléments qui avaient été arrêtés et réponse du GIE a été reçue le 11 mai. La teneur de cette réponse est la suivante : Refus d'adhésion réciproque obligatoire pour les entreprises, souhait de faire adhérer le GIE à la FNSA, proposition d'organiser 2 réunions régionales communes par an organisées par le GIE et dont la prestation serait facturée à la FNSA comme un cabinet extérieur.

Après étude le CODIR a décidé de refuser cette proposition et a répondu par email le 17 juin au Président du GIE, réponse dont Patrick Broud donne lecture.

Point d'avancement du dossier assurance

Le dossier avance et Dominique Plier et Sébastien Pasquier ont d'ores et déjà rencontré plusieurs entreprises.

Dès que les entretiens (échantillonnage) seront terminés, les prestataires réaliseront courant l'été une synthèse puis un cahier des charges qui leur permettra de solliciter les assureurs à la rentrée.

2-2 Travaux des syndicats

Patrick Broud passe ensuite la parole aux syndicats en commençant par le SNEA pour faire état de leurs travaux.

➤ SNEA

Daniel Flamme fait le point sur l'avancement des différents dossiers du syndicat.

Concernant SINOE, Daniel Flamme rappelle qu'une stagiaire, Morgane Ledanois, a été embauchée durant 6 mois à la FNSA pour procéder à cette 4ème campagne d'actualisation de la base SINOE de l'ADEME pour les exutoires aux déchets d'assainissement et passe la parole à Morgane Ledanois invitée à rejoindre le CA sur ce point.

Celle-ci indique que le recensement est sur le point d'être finalisé. Le rapport sera présenté à l'ADEME mi-juillet. Au niveau des résultats, un total de 654 services sont désormais enregistrés dans la rubrique « assainissement », dont 147 nouveaux par rapport à la précédente enquête. Le taux de réponse au questionnaire a été bon et est de 63.5%.

Daniel Flamme la remercie pour son travail qui a été de grande qualité et donne ensuite état du second dossier à savoir celui de l'agrément.

Agrément

Retours préfectures

Un courrier aux préfectures avait été envoyé en septembre 2015, puis une relance en mai 2016, afin de les questionner sur le nombre de personnes agréés, le nombre d'installations vidangées, les volumes vidangés ainsi que les dispositifs de suivi de l'agrément mis en place. A ce jour une quarantaine de réponse ont été reçues.

En termes de chiffres, les réponses sont les suivantes : plus de 1700 personnes agréées, plus de 450 000m³ de matières de vidange pour plus de 100 000 installations vidangées. Les données continuent d'être enregistrées et interprétées. Un bilan sera publié sur le site Internet de la FNSA en Septembre 2016.

Echange avec les pouvoirs publics :

Une réponse a été reçue de la part de Ségolène Royal qui avait été saisie par Rémi Pavros, député du nord, concernant les dispositifs mis en place pour le suivi de l'agrément. Cette réponse de la ministre fait référence à une « doctrine nationale pour faciliter les sanctions des vidangeurs non agréés ». Une demande supplémentaire a été envoyée afin d'obtenir davantage de précisions sur les délais, les moyens mis en place ainsi que les modalités de contrôles, préalables aux sanctions.

Concernant cet agrément, Gilles Carvallo donne témoignage d'une situation dans un département qu'il connaît bien. Sur 14 entreprises agréées 1 seule est à jour et des entreprises continuent à exercer sans même être agréées. Il y a besoin d'un vrai soutien des pouvoirs publics et de contrôles pour que la situation de l'ANC évolue.

Christophe Alary ajoute qu'en Gironde les situations sont très inégales sur le département mais qu'il y a un vrai travail de fait pour que cela bouge.

Sites internet de mise en relation vidangeurs/particuliers

Il est apparu que certaines sociétés, au travers de leurs sites Internet référençaient des entreprises proposant des prestations de vidange de dispositifs d'ANC. Certaines se limitent à la transmission des coordonnées des professionnels aux particuliers, d'autres proposent d'effectuer des demandes de devis directement sur leur plateforme. La problématique majeure qui naît de part ces pratiques est que certaines sociétés proposent des vidanges alors qu'elles ne disposent pas d'agrément. Le particulier est alors mis en relation avec un professionnel réalisant ses prestations de manière illégale.

Une prise de contact au mois de mai (courriers) a été réalisée avec les entreprises éditrices de ces sites Internet les informant de l'obligation d'agrément et leur demandant de prendre les dispositions adéquate (contrôles et information). A ce jour une seule entreprise (meilleur artisan.com) s'est engagée à effectuer les démarches de contrôle des entreprises référencées et d'afficher un encart d'information à destination de l'utilisateur.

Centre de lavage de véhicules légers

Le syndicat a la volonté de poursuivre ses travaux quant à la problématique de la définition des déchets de décanteur dans les centres de lavage de véhicules légers (déchets dangereux ou non en fonction de la présence d'hydrocarbures). Pour cela un rapprochement avec le CNPA déjà rencontré en fin d'année dernière doit être fait, afin de travailler en collaboration.

Enfin Daniel Flamme indique que le SNEA a tenu son dernier CA de façon décentralisée à CUXAC d'AUDE (près de Narbonne). Cela a été également l'occasion de visiter la Plateforme au fil de l'eau qui est un centre de formation sur les différents dispositifs d'ANC et qui est un très bon site pour former les collaborateurs.

Patrick Broud remercie Daniel Flamme et passe la parole à Olivier Romain pour le SMI2D.

➤ **SMI2D**

Maintenance industrielle

Olivier Romain indique que les travaux ont essentiellement portés sur S3C.

Lors du dernier CA du SMI2D deux sujets avaient été identifiés: les problématiques de réciprocité entre le S3C et le SIR et l'élaboration de référentiels matériel propres au S3C ; les deux questions étant par ailleurs liées.

Suite à la réunion S3C avec les constructeurs et des entreprises intervenantes adhérents au S3C qui s'est tenue le 26 mai, Jean Luc Robin président du syndicat a adressé une note d'information aux administrateurs SMI2D pour les informer de l'état des discussions et de la stratégie qui a été adoptée et dont Olivier Romain donne la teneur.

Il convient tout d'abord de réfléchir à la construction de référentiels matériel (THP et pompage) S3C. L'idée étant de ne pas édicter des règles de construction mais de lister les exigences de nos entreprises pour que le matériel fourni par les constructeurs corresponde aux modes opératoires décrits dans le S3C. Il ne pourra alors y avoir d'écart entre la formation délivrée à notre personnel et le matériel mis à sa disposition.

En complément, les écarts entre les standards actuels des constructeurs et ceux du SIR seront analysés pour voir ce qu'il paraît opportun de retenir. Par ailleurs, des écarts ont déjà été identifiés dans l'autre sens, le matériel SIR ne correspondant pas à une lecture française de la réglementation.

La seconde étape sera de rencontrer le SIR et mettre sur la table, la volonté de la profession d'aboutir à une réciprocité de reconnaissance des certifications (matériel et personnel).

Enfin, en fonction du retour de cette réunion avec le SIR, Jean-Luc Robin réunira le CA du SMI2D pour décider collégalement ce qu'il convient de faire, vis-à-vis des référentiels matériel comme de l'accord avec le SIR.

Concernant l'ADR, Clothilde Pelletier indique que la mise à jour du guide ADR version ADR 2017 est en cours au sein du GT FNSA/ FNADE avec pour objectif de publier le nouveau guide pour Pollutec.

Patrick Broud remercie Olivier Romain et passe la parole à Bernard Nucci pour le SYNCRA.

➤ **SYNCRA**

Le SYNCRA a tenu son CA le 22 juin dernier.

Cofrac

Au niveau des échanges avec le COFRAC et suite à la modification de la portée d'accréditation et au souhait de celui-ci d'avoir une plus grande utilisation du logo, un accord a été trouvé sur le logigramme qui visait à clarifier l'utilisation de la marque d'accréditation.

Trois situations sont ainsi visualisées : apposition sans réserve (conformité à l'arrêté du 21 juillet 2015), apposition avec réserve (essais conformes aux modes opératoires mais pas en quantité et ne pouvant donc servir à la réception de réseaux) pas d'apposition (essais différents des modes opératoires et en terme de quantité).

L'aboutissement de ce logogramme va permettre d'avoir des règles claires et homogènes pour l'ensemble des organismes et sur l'ensemble du territoire.

Une campagne de communication est prévue auprès de l'ensemble des parties prenantes (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, financeurs ...) et le COFRAC a indiqué qu'il y apporterait son soutien.

Règlementation

Le commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 et sur lequel le syndicat a fait des propositions est toujours en attente. Ce document est important pour la profession car c'est lui qui déterminera les règles de l'art et aura donc une incidence sur l'encadrement des contrôles.

Travaux de la Commission Technique

Après la finalisation des QCM pour les inspecteurs, la Commission Technique va maintenant s'attacher à la révision des CCTP qui datent de 2009.

A l'image du guide de réception de l'ASTEE de 2014, il est prévu de regrouper les 3 CCTP en un document unique comportant un chapitre pour chaque type de contrôle et un chapitre bordereau de prix.

Une fois le document rebâti il sera proposé pour validation à l'ASTEE, Canalisateurs de France, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre (CINOV) avec pour objectif de le publier pour le salon Pollutec.

Contrôle des réseaux réhabilités

Le syndicat réfléchit à l'opportunité de travailler à la rédaction d'un guide pour la réception des réseaux réhabilités.

Avant de s'engager dans ce projet qui va demander un travail important et de nombreuses réunions il a été décidé de vérifier s'il n'existerait pas déjà des documents de même nature au sein du groupe réhabilitation de l'ASTEE.

Patrick Broud remercie Bernard Nucci et passe la parole à Léon Taboga pour le SYNABA, Christine Bérard n'ayant pu être présente.

➤ SYNABA

Précision de la prescription et retour sur la prescription

Lors du prochain CA du 7 juillet sera abordée la question de la précision de la prescription (s'engager jusqu'à la marque de la filière) étant donné que ceci est parfois reproché aux bureaux d'études (cas d'accusation de rapprochement BE/fabriquant). Sera également abordé le sujet des retours sur la prescription. En effet, le syndicat se positionnera quant à la réponse à fournir en cas de remise en cause, modification ou non-respect de la prescription lors de l'installation.

Assises de l'ANC 2016

Les adhérents du syndicat seront très largement présents dans les différents ateliers des prochaines Assises de l'ANC à Bourg en Bresse. Ils pourront de ce fait défendre les idées et promouvoir l'image du syndicat.

Demandes d'adhésions

Sept demandes d'adhésion ont été reçues depuis le mois d'avril et sont en cours d'analyse.

Travaux ministériels et normatifs

La révision de l'arrêté prescription technique en ANC du 7 septembre 2009 s'achève, une dernière consultation a eu lieu avant le 24 juin 2016.

Les travaux sur la norme conception NF P16-006 sont finalisés, la publication est prévue pour le mois d'août. Le SYNABA continue à être présent dans les différents groupes de travail afin de faire reconnaître le rôle des bureaux d'études et de défendre les intérêts de la profession.

Patrick Broud remercie Léon Taboga et passe la parole à André Rouet pour le SYFFA

➤ SYFFA

Au niveau conjoncturel, André Rouet indique que les investissements sont modestes notamment au niveau des groupes et qu'il y a une forte concurrence sur les pièces détachées.

Au salon POLLUTEC le Pôle FNSA-SYFFA sera situé dans le Hall 1. Une dizaine d'adhérents exposeront représentant une superficie d'environ 1000 m2.

Le syndicat a prévu de faire une fiche de présentation de ce que font les adhérents et les produits qu'ils y exposeront.

Par ailleurs une réflexion est en cours sur l'animation du Pôle, la démonstration de matériels, l'organisation de visite des délégations étrangères.

Patrick Broud interroge le syndicat sur sa politique vis-à-vis des sociétés étrangères. En effet, un fabricant danois est de plus en plus présent et vend beaucoup de matériel de déshydratation notamment à des petites entreprises.

André Rouet répond qu'il est favorable à ce qu'il y ait une ouverture reste toutefois le problème de la réciprocité.

Patrick Broud remercie André Rouet et passe la parole à Damien Becquet pour APLICA.

➤ APLICA

Damien Becquet indique que la profession est confrontée à l'arrivée de stations qui sont seulement soumises à déclaration et qui provoquent des dégâts en matière d'environnement.

Face à cette situation, l'association a décidé de faire évoluer ses statuts et son règlement intérieur et envisage également de faire des audits sur le terrain.

Patrick Broud remercie Damien Becquet et propose de passer aux travaux des commissions.

3- Travaux des commissions et réunions régionales

➤ Commission sociale

En l'absence de Frédéric Vernhes excusé, Patrick Broud demande à Samantha Foulon de faire le point sur les travaux sociaux.

Les dernières commissions sociale/CPNE/Commission Paritaire de Validation des accords se sont tenues le 14 juin.

Lors de la CPNE, le bilan formation pour 2015 a été présenté par les deux OPCA. Au niveau de la liste de branche des formations éligibles au titre du compte personnel de formation les formations CATEC ont été ajoutées. La première promotion du CQP AMI ayant pris du retard n'a pu être présentée au jury de la CPNE de juin mais le sera probablement au mois d'octobre prochain.

Au niveau de la commission sociale, le bilan social de la branche pour 2015 a été présenté aux partenaires sociaux de manière synthétique puis diffusé par mail à la suite de la réunion. Il est disponible sur le site Internet de la fédération. Il est à noter l'intérêt constant des entreprises puisque 96 y ont répondu contre 83 en 2014 avec un accroissement du taux de réponse des petites entreprises.

Représentativité patronale

Pour rappel, lors du dernier CA de la FNSA en mars 2016, il avait été indiqué que des textes législatifs et réglementaires étaient encore attendus comme le formulaire de candidature à la représentativité patronale ou encore les formulaires d'attestation et de validation du commissaire aux comptes.

En principe, les textes devraient être publiés fin juin ou début juillet et le calendrier initial serait conservé avec une date limite de dépôt de candidature le 14 octobre 2016 à 12h.

Par ailleurs, il convient de noter que le MEDEF, la CGPME et l'UPA sont parvenus, le 2 mai 2016, à un accord sur la représentativité patronale qui sera retranscrit dans le projet de loi Travail.

Rapprochement de branche

La future loi Travail (article 14) prévoit un regroupement des quelques 700 conventions collectives d'ici à trois ans en 200 CCN, puis 100 en 2020. Le projet de loi enjoint donc aux partenaires sociaux d'engager des négociations pour rapprocher les CCN, sinon, les pouvoirs publics s'en chargeront.

Dans le but d'anticiper ce mouvement de regroupement des contacts ont été établis avec la chambre syndicale des 3D qui travaille déjà avec la FNSA sur des sujets communs tels que celui de la pénibilité.

Pénibilité

Afin d'avancer sur le projet de référentiel de branche, la FNSA s'est rapprochée de différents techniciens d'entreprises adhérentes susceptibles de le relire, de le compléter et de le finaliser. Deux réunions ont eu lieu le 17 mai et le 23 mai.

Il reste à préciser, dans le tableau, la liste des mesures de prévention qui pourront être reprises par les entreprises du secteur au moment de la déclaration de la pénibilité pour chacun de ses salariés.

Une note d'information sera envoyée prochainement aux adhérents sur le sujet.

CNO (Convention Nationale d'Objectifs CNAMTS)

En septembre 2009, la FNSA avec la FNADE avaient signé une convention d'objectif avec la CNAMTS fixant un programme de prévention pour nos métiers et qui est arrivé à échéance en 2014.

Clothilde Pelletier indique que la CNAMTS vient de nous proposer de signer une nouvelle CNO transversale avec toutes les autres organisations professionnelles concernées par les activités du CTN C.

Pour rappel et afin d'améliorer leurs conditions de santé et de sécurité au travail, certaines entreprises peuvent demander aux Caisses régionales de l'Assurance maladie - risques professionnels (CARSAT et CGSS) à bénéficier d'un contrat de prévention, subventionnant une part des actions de prévention engagées.

Cette aide ne peut être possible que si une Convention Nationale d'Objectifs (CNO) est signée entre la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des travailleurs salariés et l'organisation professionnelle.

Ce projet de CNO transversale concerne les risques relatifs aux troubles musculo-squelettiques (TMS) et aux accidents du travail liés aux manutentions manuelles et s'adresse aux entreprises de moins de 200 salariés.

Le Conseil d'Administration donne son accord pour la signature de cette CNO.

Patrick Broud passe ensuite la parole à Daniel Berthe pour la commission technique et sécurité.

➤ Commission technique et sécurité

A la demande d'une entreprise adhérente, la note sur le mono opérateur d'avril 2010 est en cours de révision. Une première réunion s'est tenue en juin avec les prestataires de service et les équipementiers.

A noter que l'ED 6256 relatif aux « Stations-services et autres stations de distribution de produits pétroliers – Prévenir les risques de produits pétroliers » devrait enfin sortir.

Pour s'assurer qu'il soit bien disponible pour Pollutec, une lettre signée du Président de la FNSA sera adressée au Directeur Général de l'INRS pour rappeler l'importance pour la profession de sa sortie rapide et pour cette date.

➤ Commission Qualitass

Au niveau des audits, 11 audits ont été réalisés depuis début 2016. A noter qu'ils sont très bien perçus par les entreprises. Pour les aider dans la progression de leur démarche qualité sécurité une assistance explicative a été réalisée.

Concernant QUALITASS Immo, il a été décidé refaire une information pour inciter les entreprises à rentrer dans la démarche.

Au niveau statistiques, il y a une stabilité du nombre d'attributaires : 124 sur 163 cotisants dans la démarche soit 76%.

La prochaine Commission d'attribution est prévue le 28 septembre 2016.

Patrick Broud passe ensuite la parole à Stuart Harwood pour S3C.

➤ **S3C (Système de Certification, Compétence et Conformité)**

Un CA S3C s'est tenu le 22 mars et l'AG le 12 avril 2016. Les dossiers en cours sont les suivants :

Concernant l'équivalence SIR-S3C, une liste des points de divergence entre S3C et SIR sera faite et il sera demandé au SIR quels sont ses points de divergences par rapport au S3C.

Pour les groupes de travail, plusieurs fonctionnent : le GT sur la conformité du matériel Pompage animé par Claude Moreau, le GT révision des questions théoriques Haute Pression, le GT Démarche accréditation avec l'analyse des écarts entre démarche S3C et la norme 17024 « Exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de personnes ».

Sur ce dernier point à savoir l'accréditation, Daniel Berthe indique que le fonctionnement actuel de S3C ne permet pas de répondre aux critères imposés par la norme 17024.

Pour les examens, Stuart Harwood signale un problème auquel ils sont confrontés à savoir les désistements (personnes qui étaient prévues et qui ne viennent pas).

Au niveau du nombre, l'année se terminera autour de 1700 à 1800 examens passés. Pour les prochaines années, il y aura une grande vague de renouvellement en 2018.

Au niveau des référentiels la version 5 est terminée et sera prochainement publiée.

Enfin, il est prévu la mise en place prochaine d'un serveur avec accès direct pour les adhérents et les donneurs d'ordre à la base de données des candidats certifiés.

Patrick Broud remercie Stuart Harwood et passe la parole à Christophe Alary Délégué Régional pour faire le compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Bordeaux le 28 juin dernier.

➤ **Réunions régionales**

Christophe Alary indique que cette réunion régionale concernait toute la région administrative et à laquelle avait été invité l'ensemble des adhérents et non adhérents de la région. Elle a regroupé près de 30 entreprises et étaient présents pour la FNSA Patrick Broud, Daniel Flamme, Samantha Foulon et Léon Taboga.

Christophe Alary indique que le succès de telles réunions repose sur une bonne préparation en amont. Le nouvel horaire testé à savoir en After Work de 16h30 à 19h30 suivi d'un cocktail dînatoire s'est avéré positif de même que la présence d'intervenants extérieurs, le CG 33 et la DDTM.

Pour les prochaines réunions régionales plusieurs lieux sont à l'étude, le Sud Est ou la région Rhône Alpes.

4- Finalisation de l'organisation du Congrès et 90 ans de la FNSA au Palais du Pharo à Marseille et prochains salons

➤ Congrès + 90 ans de la FNSA

Patrick Broud demande à Charles le Boulanger de rappeler le déroulement du Congrès.

Jeudi 13 octobre

Après-midi Arrivée des congressistes dans les hôtels

- Mercure centre Vieux Port

- Carré Vieux Port

19 h 00 Départ autocars de l'hôtel Mercure et de l'hôtel Carré Vieux Port vers le Palais du PHARO

19 h 30 Accueil des Congressistes dans le salon Jaune

20 h 00 Cocktail dans le salon Eugénie

21 h 00 Dîner avec Animation musicale dans le salon Eugénie

Minuit Départ autocars retour vers les hôtels

Vendredi 14 octobre

9 h 00 Départ autocars de l'hôtel Mercure et de l'Hôtel Carré Vieux Port vers le Palais du PHARO

9 h 30 Accueil des Congressistes dans le salon Jaune

10 h 00 – 12 h 30 Assemblées Générales et intervenants dans la salle La Major

12 h 30 – 14 h 15 Cocktail Déjeunatoire dans le salon Eugénie

14 h 30 Départ vers le musée du MuCEM en petit train

15 h 00 – 16 h 30 Visite guidée de 1 h 30 avec guide conférencier (visite Générale)

16 h 30 – 17 h 30 Clôture du congrès avec un rafraîchissement sur la terrasse du môle Passadat.

Concernant les intervenants, il est décidé de retenir la personne proposée par Jean-Pierre Bonnafox à savoir Jean-Michel TURC qui est déjà intervenu pour son entreprise et qui pourra de façon humoriste faire connaître la cité phocéenne.

➤ Prochains salons

Pour les prochains salons, la FNSA sera présente au salon de l'ANC à Bourg Bresse des 19 et 20 octobre, à PARASITEC à Paris (La Villette) les 16, 17 et 18 novembre, et au salon Pollutec du 29 novembre au 2 décembre à Lyon.

5- Bilan financier 2015

En l'absence de Philippe Maillot excusé, Antoine Butin donne état final du bilan et compte de résultat 2015 qui ont été établis par le cabinet comptable de la FNSA et validés par le commissaire aux comptes. Il indique que ces éléments sont conformes aux prévisions budgétaires et que la situation est saine et la trésorerie bonne.

Après ventilation aux syndicats, les produits d'exploitation s'établissent à un montant de 759 658 € dont 15 941 € de produits financiers. Les charges d'exploitation sont de 705 959 € et l'excédent de l'exercice est de 53 699 € (contre 97 335 € en 2014).

Il n'y a pas eu de dérive au niveau des charges d'exploitation qui ont même baissées de 27 229 €. Cette différence au niveau du résultat s'explique par un léger tassement des cotisations (- 12 142 €) ainsi que des produits financiers (- 10 299 €) et la prise en charge par la fédération d'une part du coût du Congrès (22 486 €).

Avant de passer au vote pour approbation des comptes, Antoine Butin indique que le détail des comptes est à la disposition des administrateurs et que, conformément aux obligations comptables des organisations professionnelles, ils feront l'objet d'une publication au Journal Officiel.

Les comptes 2015 sont approuvés à l'unanimité par le Conseil d'Administration et il est décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2015 soit 53 699 € au compte report à nouveau.

6- Questions diverses

GEIDE :

Clothilde Pelletier indique que suite aux inondations qui se sont produites fin mai début juin en Ile de France et départements limitrophes, plusieurs demandes d'interview de journalistes ont été adressées au GEIDE et auquel Yves Madeline a répondu.

Il est prévu durant l'été de recueillir les informations auprès d'une trentaine de communes sinistrées sur la gestion de ces inondations et le devenir des déchets pour pouvoir à la rentrée refaire une large communication sur la base des livrets de recommandations qui avaient été élaborés par le GEIDE

Demandes d'adhésion :

Les demandes d'adhésion suivantes sont étudiées en séance

- EVAPUR (57) (filiale Malézieux) pour le SNEA est accepté à l'unanimité
- FRANCE TRAVAUX (94) pour le SNEA est accepté à l'unanimité
- TRUCHON ENERGIES ET ENVIRONNEMENT (89) pour le SNEA est accepté à l'unanimité.

Sans autre point à l'ordre du jour, Patrick Broud lève la séance à 13h en remerciant les administrateurs de leur participation et leur souhaite un bon été.
